

## **Pour des recrutements à la hauteur des besoins, c'est urgent !**

**Après les résultats des mutations intra, nous ne pouvons une fois encore que constater l'énorme déficit de postes sur le terrain. Près de 700 titulaires manqueront cette année pour pourvoir les postes vacants et 300 TZR pour assurer les remplacements et couvrir tous les rompus.**

Or, seulement 128 candidats viennent d'être recrutés ! Même si ceci représente un progrès par rapport aux années antérieures où nos recrutements étaient bloqués à 65 postes par an, la situation est malgré tout extrêmement préoccupante. D'autant que les 40 collègues reçus au concours réservé vont partir en formation pendant 2 ans et qu'il faudra de nouveau faire pression sur les Rectorats pour qu'ils pourvoient ces nouveaux besoins, en embauchant de nouveaux contractuels !

**Les besoins sont là, le MEN doit pour l'année prochaine plus que doubler le nombre de postes ouverts aux concours pour faire face au déficit criant lié la réduction drastique des recrutements depuis 2005 (5/6 non remplacés) et aux futurs départs en retraite!**

Dans l'immédiat, le SNES est intervenu auprès du MEN :

- Pour qu'aucun poste ne soit perdu aux concours. Le SNES a demandé l'établissement de listes supplémentaires à tous les concours pour faire face aux doubles succès et aux démissions.
- Pour que la formation des lauréats déjà titulaires du master II de psychologie et d'au moins 4 ans d'expérience professionnelle soit réduite à un an. Ceci permettrait un apport plus rapide de titulaires sur le terrain et une amélioration de la situation de ces collègues.
- Pour l'ouverture rapide de discussions sur ce dossier avec le MEN.

Depuis la rentrée dernière, le SNES avait alerté sur l'urgence de l'élévation du niveau du concours de recrutement au master II de psychologie, tout en préservant une voie de pré-recrutement de deux années, rémunérées, pour des candidats en possession de la licence de psychologie. Le MEN, plus préoccupé par l'invention de scénarios qui permettrait de recruter des non-psychologues, a préféré attendre.

Il est bien sûr nécessaire de conserver et même de développer le potentiel de formation dans les CEFO-COP mais il est aussi urgent de tenir compte du niveau réel de qualification des copsy et DCIO. Sachant que la majorité des lauréats aux concours de recrutement, depuis plusieurs années, sont titulaires d'un master II de psychologie et suivent ensuite deux ans de formation, il serait inacceptable que le concours reste fixé à la licence, au risque de voir la grille indiciaire des copsy, complètement décrochée de celle des enseignants et des CPE et notre qualification réelle non reconnue.

**Préserver les CIO et augmenter les recrutements de manière significative sont deux axes essentiels de la défense de la profession. Les élus du SNES dans les académies veillent à la couverture de tous les postes, se battent pour que les temps partiels et tous les congés (maternité, parental, formation...) soient effectivement compensés et sont attentifs pour que les contractuels sont réemployés dans de bonnes conditions et dans le respect de leur ancienneté. Contactez les**

**Pour les lauréats des concours , infos pratiques <http://www.snes.edu/Laureats-des-concours-COPSY-2013.html>**